



**Conseil d'Administration de l'AEFE
du 30 juin 2022**

Liminaire

Ce dernier Conseil d'Administration de l'année 2022 se tient alors que les personnels de l'Agence, tant en centrale que dans le réseau, attendent, encore plus que les années précédentes, leurs congés annuels bien mérités.

Certains ont subi et subissent encore directement le conflit en Ukraine, d'autres continuent d'en percevoir les effets ou les conséquences : à Moscou, mais aussi ailleurs pour ce qui est des conséquences économiques.

Certains continuent de subir directement la crise sanitaire comme à Shanghai ou à Pékin où les mesures d'isolement les ont contraints à l'enfermement qui s'ajoute à une absence de retour depuis trois étés.

Certains ont subi ou subissent encore d'autres crises comme l'Ethiopie, le Liban ou Haïti.

Ces personnels dans des pays en crise continuent coûte que coûte d'assurer leur mission permettant le maintien d'un service public d'éducation.

Certains personnels du siège, outre leur charge habituelle de travail, ont dû répondre aux multiples sollicitations d'urgence notamment celles liées à la rédaction de tous les textes (décret, arrêté, circulaires ...) découlant de la décision de réécriture du décret 2002-22.

Le conseil d'administration doit tenir compte de l'ensemble de ces personnels qui portent quotidiennement les missions de l'opérateur public, dans les décisions qui lui incombent.

Plus généralement, tous les personnels du réseau subissent ou vont subir les conséquences du nouveau décret relatif aux personnels détachés à l'étranger qui, établi dans l'urgence, ne répond pas à leurs difficultés et à leurs attentes.

C'est ici, au Conseil d'administration de l'opérateur public, que la FSU alerte solennellement sur les risques encourus par les établissements du réseau AEFE quant à ces lacunes.

Quand le recrutement de personnels détachés qu'ils soient enseignants ou encadrants s'avère difficile, c'est tout le réseau AEFE qui est fragilisé.

Prenons donc la mesure de l'urgence en renforçant l'attractivité de ce réseau. Pour cela, il faut des mesures indemnitaires claires et une vraie politique de détachement du MEN en faveur de l'opérateur public. Le bornage à 6 ans dont on voit déjà les effets néfastes doit impérativement être abandonné. Il en va de la stabilité du réseau AEFE.

Aussi, nous rappelons que pour la FSU, l'argent de l'Etat doit aller aux établissements relevant de l'AEFE et à ses personnels (en Centrale, détachés et de droit local).